

Montréal, le 6 juin 2026

À l'attention de l'équipe responsable des consultations nationales

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Objet : Dépôt du rapport de consultation publique de l'OCPM – Itinérance et cohabitation sociale à Montréal

Madame, Monsieur,

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) souhaite, par la présente, déposer dans le cadre de l'appel à contribution « *Vers une vision renouvelée, intégrée et cohérente en matière de santé mentale, d'itinérance et de dépendance* », le rapport de consultation publique intitulé « *Itinérance et cohabitation sociale à Montréal* », rendu public en juillet 2025.

Ce rapport, issu d'une vaste démarche de consultation menée en 2024-2025 par l'OCPM, s'inscrit directement dans la lignée de celle du gouvernement du Québec, qui vise à renouveler les orientations en santé mentale, en itinérance et en dépendance afin de dégager une vision, des principes directeurs, des enjeux, des mesures ainsi que des cibles et indicateurs pour les prochaines années.

Bien qu'il découle d'un mandat confié par la Ville de Montréal portant d'abord sur « *les conditions de succès afin d'assurer la cohabitation sociale et une intégration harmonieuse des ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les quartiers de la métropole* », la consultation menée par l'OCPM a rapidement fait ressortir que les enjeux soulevés dépassent largement le seul cadre municipal. Les participantes et participants ont en effet mis en lumière des questions structurelles touchant notamment la gouvernance, la capacité d'action des services publics et communautaires, l'accès aux soins et aux services sociaux, la crise du logement, la stigmatisation ainsi que l'ampleur et la complexité croissantes des besoins.

Cette consultation publique a été menée sur près de dix mois, au moyen d'une démarche rigoureuse, diversifiée et inclusive. L'OCPM a multiplié les mécanismes de participation afin de réduire les barrières d'accès à la parole publique : activités de préconsultation, conversations citoyennes, séances publiques, auditions des opinions, auditions mobiles dans des campements et des ressources, interceptions citoyennes, dépôt de mémoires, opinions thématiques et contributions en ligne. Cette approche a permis de joindre plus de 3 900 personnes, dont des citoyennes et citoyens, des commerçants, des organismes communautaires, des institutions, des expertes et experts, mais aussi – de manière essentielle – des personnes en situation d'itinérance rencontrées directement dans leurs milieux de vie.

Au total, la démarche a généré 114 mémoires, 910 contributions citoyennes, 204 opinions en ligne, 67 présentations d'opinion lors de séances publiques, 65 présentations d'opinion de personnes en situation de vulnérabilité lors d'auditions mobiles, en plus de témoignages audio, vidéo et visuels. L'ampleur de

cette participation témoigne à la fois de l'urgence du sujet, du besoin d'être entendu et de la volonté de nombreux acteurs de contribuer à une réponse publique mieux adaptée à la réalité actuelle.

Les participantes et participants ont décrit l'itinérance comme un phénomène en croissance, enraciné dans des causes profondes et interdépendantes : insuffisance ou inadéquation des ressources, accès insuffisant aux soins de santé et aux services sociaux, sous-financement des organismes communautaires, crise de l'abordabilité du logement, désaffiliation sociale, préjugés et stigmatisation, ainsi qu'en raison d'une gouvernance défaillante. Le portrait montréalais présenté dans le rapport rappelle également l'ampleur et la complexité du phénomène, notamment dans un contexte où l'itinérance visible a augmenté de façon marquée entre 2018 et 2022.

Plus encore, la consultation a montré que la cohabitation sociale ne peut être pensée indépendamment de la lutte contre l'itinérance elle-même. De nombreuses personnes ont jugé le mandat initial trop restreint et ont insisté sur le fait qu'on ne peut discuter de l'implantation des ressources sans aborder l'ensemble des conditions qui mènent à l'itinérance ou qui empêchent d'en sortir. Le rapport met ainsi de l'avant une compréhension de l'itinérance comme enjeu sociétal, interpellant l'ensemble des institutions publiques et de la collectivité, ce qui rejoint directement l'un des objectifs centraux de la présente consultation gouvernementale.

Le dépôt de ce rapport nous apparaît d'autant plus pertinent qu'il ne se limite pas à formuler des recommandations pour la Ville de Montréal. Il comprend aussi des constats et des avis s'adressant aux différents ordres de gouvernement. Parmi les avis formulés à l'intention du gouvernement du Québec, l'OCPM insiste d'abord sur la nécessité d'un leadership fort et d'une gouvernance simplifiée et clairement partagée entre les paliers municipal, provincial et fédéral. La consultation fait ressortir que l'absence de coordination claire a pour effet de limiter la capacité d'intervention, d'alourdir la gestion des ressources et d'épuiser les équipes sur le terrain. À cet égard, le rapport souligne que la réponse à l'itinérance ne pourra être durable sans une action gouvernementale mieux structurée, arrimée aux réalités des territoires et appuyée par une vision cohérente de l'accès aux services, des responsabilités institutionnelles et des leviers de prévention.

Le rapport fait également ressortir l'importance, pour le gouvernement du Québec, de bonifier et de stabiliser le financement des organismes communautaires et des ressources de première ligne, dont le rôle est essentiel à la prévention, à l'accueil, à l'accompagnement et à la réduction des méfaits. Il appelle en outre à mieux intégrer dans la réflexion publique des enjeux qui, bien qu'ils dépassent le cadre strict du mandat municipal, sont au cœur des tensions et des besoins observés sur le terrain, notamment les campements, les services de consommation supervisée et l'accès réel à des soins et services de santé et de services sociaux adaptés. Ces éléments, au croisement de l'itinérance, de la santé mentale et de la dépendance, confirment la pertinence de verser le rapport de l'OCPM à la présente consultation nationale.

En déposant ce document, l'OCPM souhaite mettre à la disposition du gouvernement du Québec le fruit d'un exercice indépendant, crédible et substantiel de participation publique, ancré dans les réalités

montréalaises, mais porteur d'enseignements plus larges pour l'élaboration des prochaines orientations nationales.

Nous espérons que les constats, les témoignages et les avis qui y sont regroupés pourront contribuer utilement à la coconstruction d'une vision renouvelée, intégrée et cohérente en matière de santé mentale, d'itinérance et de dépendance, et qu'ils permettront d'enrichir les réflexions gouvernementales sur les voies à encourager, les pièges à éviter et les mesures à déployer pour améliorer de façon durable l'accès et l'adaptation des services pour les personnes concernées, leurs proches et leurs communautés.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Philippe Bourke

Président

Office de consultation publique de Montréal

Comme le rapport fait plus de 10 Mo, ce qui dépasse la limite permise, vous pouvez le télécharger à partir de notre site Web ici : [Rapport de consultation - Itinérance et cohabitation sociale à Montréal](#)

Cette lettre ainsi que le rapport peuvent être rendu publique sur le site de la consultation gouvernementale.